



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Téléphone : INV. 64-67

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Continuer l'action !

La grève de 48 heures fut un grand succès. Le personnel a montré au cours de ces deux journées, son souci de l'action dans l'unité, son souci de voir aboutir la revendication d'augmentation de 50 %, sans distinction d'individu, de catégorie, de discipline.

Nous avons frappé à toutes les portes, nous avons alerté de nouveau tous les pouvoirs publics, et si nous n'obtenons rien, nous sommes décidés à continuer fermement notre action.

Nous sommes décidés à continuer

la lutte pour nos salaires car le coût de la vie subit de continuelles hausses, et notre déclassement vis-à-vis du secteur semi-public et privé va en s'accroissant.

Nous sommes décidés à continuer la lutte pour nos salaires, car il faut empêcher l'exode des personnels vers des secteurs mieux rémunérés et assurer ainsi un meilleur fonctionnement du C.N.R.S.

Personne ne conteste la légitimité de nos revendications, mais on nous répond aux Finances, que les caisses de l'Etat sont vides. Nous ne pou-

vons nous satisfaire d'une telle réponse, qui est une solution de facilité de leur part. Les pouvoirs publics peuvent toujours octroyer des crédits à des secteurs vitaux de l'activité du pays.

Les cheminots viennent d'obtenir 7 milliards grâce à leur action persévérante et unie. Nous disons, nous, que grâce à une action persévérante et unie de tous les personnels du C.N.R.S., nous pouvons obtenir les milliards nécessaires à sa sauvegarde.

Nous l'avons toujours dit et le répétons : en défendant nos salaires nous défendons également le C.N.R.S. ! Le C.N.R.S. est une des gloires de la France, il est mondialement connu et apprécié ; son développement, son extension devraient être un souci très important de tous les gouvernements.

C'est par le développement de ses institutions culturelles qu'on juge et qu'on jugera l'avenir d'un pays. Et l'avenir paraît bien incertain, quand un représentant du ministre des Finances explique que l'Education nationale est un gouffre, et qu'elle ruine le pays ! Cette appréciation qui nous a été donnée à quelques semaines de la rentrée scolaire serait comique, si les circonstances présentes ne la rendaient tragique et grave.

C'est justement parce que nous défendons le C.N.R.S. dans son entier, qu'il nous faut actuellement élargir notre action ; l'élargir aux chercheurs, aux « patrons », aux membres de l'Enseignement supérieur, qui ont comme nous le souci du développement et de la bonne marche du C.N.R.S.

En commun nous déterminerons quels sont les moyens d'action les meilleurs, les plus appropriés et les plus efficaces dans les circonstances données.

Nous sommes sûrs qu'une action commune ébranlera le « Mur des Finances ».

Avec toutes les catégories de personnel nous défendrons les salaires, et l'avenir du C.N.R.S.

La mort de F. JOLIOT-CURIE

Avec Frédéric Joliot-Curie disparaît un des plus grands savants et un des hommes les plus généreux de notre temps. Sa perte est ressentie cruellement par nous tous.

Le personnel du C.N.R.S. l'a connu, Directeur Général après la Libération (avant sa nomination de Haut Commissaire à l'Energie Atomique), Directeur du Laboratoire de Chimie et Physique nucléaire au Collège de France, puis Directeur de l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay.

Tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin avec lui l'aimaient et l'admiraient.

Chercheur de génie, pionnier des découvertes qui transforment notre monde moderne, il a aussi lutté pour la paix, et pour que ces découvertes soient source de progrès et de bonheur.

Titulaire des plus hautes distinctions scientifiques, il était resté d'une modestie et d'une bonté exemplaires. Ce grand homme était accessible à tous et à tous les problèmes.

Sa mort laisse un vide difficile à combler. Nous garderons vivant son souvenir.

« Chaque jour des êtres humains, toujours en plus grand nombre, prennent conscience que leur sort, leur marche en avant, dépendent de la façon dont chacun d'eux pense et agit. Ils ne se considèrent plus comme des témoins impuissants devant les événements dus aux volontés et aux caprices de forces supérieures émanant de minorités privilégiées,

ou de dieux, de la nature ou des hommes.

« La prise de conscience par chacun de ses propres responsabilités, et, par conséquent de sa puissance sur le cours des événements est vraisemblablement le facteur caractéristique d'une véritable et indestructible civilisation. »

F. JOLIOT-CURIE.



Les Assemblées du Personnel

A l'assemblée générale du 1^{er} octobre au matin, par laquelle commencent nos deux jours de grève, l'affluence est considérable et bien des camarades ne peuvent entrer dans la salle comble.

Chanconie fait rapidement l'historique des actions menées depuis cinq ans par le personnel :

— De 1954 à la grève de 48 heures des 8 et 9 novembre 1955, ce qui a conduit à la sortie des premiers décrets (14 nov. 1955) sur la prime et les heures supplémentaires ;

— Après la sortie de ces premiers décrets, pour leur amélioration, jusqu'aux nouveaux décrets de mars 1957, étendant la prime à de nouvelles catégories ;

— Depuis les derniers décrets, demande de la Direction (1 milliard), propositions du Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique de février 1958 (revalorisation allant de 25 à 65 %), enquête de l'Inspecteur des Finances, jusqu'à la journée de délégations du 10 juillet demandant aux nouveaux pouvoirs publics de faire aboutir les projets antérieurs et leur rappelant notre volonté d'une revalorisation de 50 %.

Mme de Mamantoff expose alors les projets des finances, communiqués à l'Intersyndicale le 20 septembre :

— pas de revalorisation de salaire, sauf pour 60 ingénieurs (au maximum) 1A ou 2A, dans certaines spécialités « faisant prime sur le marché » ;

— quelques aménagements indiciaires (augmentation des indices terminaux, de quelques points pour certaines catégories, par exemple :

- 2B, 350 au lieu de 330 ;
- 3B, 295 au lieu de 290 ;
- 8B, 190 au lieu de 170 ;
- 9B, 160 au lieu de 155).

— accélération de début de carrière, compensée, portant à un an le temps de passage du 1^{er} au 2^e échelon et à deux ans (?) le temps de passage du 3^e au 4^e échelon, ceci ne s'appliquant qu'aux nouveaux recrutés ;

— normalisation de la classe exceptionnelle en 3C et 5D ;

— incorporation de techniciens en 4B ;

— création de possibilités de dérogation (5 %) pour les catégories D.

La discussion qui suit cet exposé établit bien que l'Assemblée considère que ce projet n'apporte pratiquement rien aux agents en place, et ne tient compte en aucune façon de la demande de revalorisation de 50 % pour tous. Le problème reste donc entièrement à résoudre.

C'est donc à l'unanimité que des délégations sont décidées, pour le matin et l'après-midi auprès de tous les pouvoirs publics.

Pour le lendemain, 2 octobre, deux assemblées sont décidées, une le matin pour le compte rendu des délégations et une l'après-midi pour tirer les conclusions et organiser l'action future.

Ces deux assemblées se tiennent également devant des salles combles et le personnel décide :

- de demander une audience à la Présidence du Conseil ;
- de contacter les « patrons » et les Directeurs de laboratoires afin d'obtenir leur appui actif ;
- de donner un délai de trois semaines aux pouvoirs publics ;
- de se réunir à nouveau après ces trois semaines pour continuer l'action, si rien n'est intervenu.

Les délégations

● Au ministère de l'Éducation nationale

La délégation composée par l'Intersyndicale, appuyée par les quelque 400 personnes massées rue de Bellechasse, est finalement reçue par M. Morlot, bien qu'au début lui ait été opposé le défaut de rendez-vous préalable.

M. Morlot ne conteste pas la légitimité de notre mécontentement, non plus que la nécessité de mesures d'urgence pour le C.N.R.S., mais il déplore que les Finances, aux prises avec des difficultés plus grandes que jamais, opposent un barrage obstiné à toutes les demandes de l'Éducation Nationale. M. Morlot recon-

naît que le projet des Finances (dont nous avons parlé plus haut) est une « goutte d'eau » et nous assure que notre problème est un des premiers qu'il désire résoudre.

● Au ministère des Finances

L'après-midi du 1^{er} octobre, une délégation, appuyée par le personnel, est reçue par M. Rogès qui déclare qu'il n'y a pas d'argent pour 1958 et 1959, et que leur projet est un gros effort !

● A la Direction du C.N.R.S.

M. Coulobm reçoit l'Intersyndicale. Il précise que le projet des Finances, bien que très éloigné de ce qui serait nécessaire, présente quelques possibilités d'améliorer le recrutement de certains ingénieurs.

Le C.N.R.S. va demander l'extension aux agents en place de l'accélération des débuts de carrière. Il entend défendre fermement cette position, et espère obtenir aussi la prise en considération simultanée des services civils et militaires pour le calcul de l'ancienneté.

● A la présidence du Conseil

Il n'a pas été possible de joindre Mme Anthoinoz qui s'occupe de nos problèmes.

La conférence de presse

Notre conférence de presse a eu un écho encore plus important que celles que nous avons tenues précédemment, tant par le nombre des journalistes que par les personnalités scientifiques présentes.

« L'Aurore », « Le Dauphiné Libéré », l'Union Française d'Information, l'Agence France-Presse, « La Vie Ouvrière », « L'Humanité », « Le Parisien Libéré », « Le Monde », « La République de Seine-et-Marne », « Libération » et « Paris-Journal » étaient représentés et de nombreux articles remarquables en général par la compréhension de nos problèmes ont paru les jours suivants.

Des personnalités scientifiques nous ont fait l'honneur d'assister à notre conférence et nous ont largement aidés par leurs déclarations, tels MM. Lucas, professeur à la Sorbonne, Suzor, du Laboratoire de Synthèse atomique, Chombard de Lauwe, Maître de Recherches au Centre d'Études Sociologiques, Cabannes, Lindenberget Philbert, Maîtres de Recherches.

Les syndicats de chercheurs étaient représentés par Mme Aubel (S.G.E.N.) et MM. Le Ny et Davidovitch (F.E.N.).

NOTRE GREVE de 48 heures

La presse en parle :

PARIS-JOURNAL :

« Dans toute la France, ils sont trois mille, aux côtés de trois mille chercheurs, soit un technicien pour un chercheur, ce qui déjà souligne l'insuffisance de personnel largement expliquée par l'insuffisance de rémunération... »

« On se vantera, dans les discours officiels, des réalisations du C.N.R.S. : four solaire de Mont-Louis, télescope géant... Depuis quatre ans, on fait la sourde oreille aux revendications de ceux à qui l'on doit ces réalisations... »

« Les techniciens et ingénieurs, après leur grève d'avertissement, ont donné, hier, trois semaines au gouvernement pour trouver ce milliard. Ce doit être possible... »

LIBERATION :

« Les Ecoles, les Facultés, les Instituts, les Centres de Recherches ne sont pas, depuis des années, au centre des préoccupations gouvernementales. Des promesses ont été faites. Les projets élaborés sont restés à l'état de projets ! »

« Il est temps, grand temps, que ces derniers deviennent réalités et que l'on accorde satisfaction aux personnels du C.N.R.S., et cela dans l'intérêt même du pays !... »

L'HUMANITE :

« ...Énoncer simplement leur revendication (augmentation de 50 %) ne peut en aucun cas être suffisant : car au-delà de cette demande d'amélioration de traitement se profile un drame inquiétant pour le pays lui-même : le drame du C.N.R.S., l'insuffisance des crédits dont il dispose et la faiblesse numérique de ses effectifs. »

LE MONDE :

« ...Certains fonctionnaires ne sont pas moins insatisfaits. C'est ainsi que les techniciens de la R.T.F. et ceux du C.N.R.S. cessent le travail ce mercredi. On observera toutefois qu'ils représentent une catégorie particulière, ne prêtant guère à généralisation... »

« Les agents du C.N.R.S., tous contractuels, n'ont

même pas d'avantages de retraite. Dans de telles conditions, le personnel est très instable, et il est de plus en plus difficile de pourvoir les postes devenus vacants. Les travaux des chercheurs finissent par être même compromis... »

LA VIE OUVRIERE :

« ...Non seulement l'intérêt de ces catégories, mais encore l'intérêt de la science exige qu'il soit mis fin à cette situation. »

« D'ailleurs, au cours de la grève, savants et chercheurs ont fortement manifesté leur solidarité avec leurs collaborateurs. »

« Le professeur Lucas a lancé un cri d'alarme : « ...Je tiens à souligner l'importance de ces revendications pour le recrutement de nos collaborateurs... » »

TEMOIGNAGE CHRETIEN :

« ...L'opinion publique, hélas, n'a peut-être pas réalisé l'importance d'un tel mouvement revendicatif : bien peu, en effet, savent ce que représente le personnel du C.N.R.S. et connaissent les taux de salaires anormalement bas qui sont les siens... »

« ...Mais pourquoi donc cette grève ? Les causes profondes en sont fort simples : depuis quatre ans, les traitements du personnel C.N.R.S. accusent un perpétuel retard sur les traitements en vigueur — à qualification égale — dans les secteurs semi-publics et surtout privés... »

« ... Dans trois semaines, si satisfaction ne leur est point donnée, ils n'hésiteront pas à se lancer dans un mouvement plus important. En assistant en nombre à la conférence de presse organisée la semaine dernière par les syndicats, professeurs de la Sorbonne et maîtres de recherches n'ont-ils pas voulu prouver ainsi qu'ils jugent parfaitement légitimes et raisonnables les revendications du personnel du C.N.R.S. ? Cela suffirait, si besoin était, à montrer l'ampleur de ce drame. Car il s'agit bien d'un drame : il y va de la sauvegarde du Centre National de la Recherche Scientifique Française. »

6 mois d'action

● 22 AVRIL. — Assemblée générale le matin.

En raison de la vacance du pouvoir, le personnel reporte la grève de 48 heures (décidée par l'assemblée générale du 2 mars pour les 22 et 23 avril) huit jours après la formation du nouveau gouvernement.

L'après-midi, d'importantes délégations se rendent auprès des pouvoirs publics et des groupes parlementaires.

● 1^{er} JUILLET. — La situation créée par les graves événements de mai ne permettant pas l'application automatique de la décision du 22 avril, l'Intersyndicale réunit le personnel à Paris. L'assemblée générale décide une journée revendicative pour le 10 juillet et envisage une action plus poussée au retour de vacances si rien n'est intervenu.

Une motion rappelant notre revendication de 50 % est communiquée à la presse.

● 2 JUILLET. — Entrevue de l'Intersyndicale avec M. Coulobm, en présence de M. Drasch (directeur adjoint).

● 4 JUILLET. — Assemblée générale des chercheurs. Notre Intersyndicale, invitée, y assiste. Les mesures d'urgence (augmentation des salaires, des postes et des crédits) indispensables au développement de la recherche fondamentale, rôle essentiel du C.N.R.S., sont rappelées dans une motion commune envoyée à la presse et aux pouvoirs publics.

● 10 JUILLET. — Journée revendicative. Des représentants de tous les établissements forment d'importantes délégations qui se rendent auprès des pouvoirs publics.

● 8 SEPTEMBRE. — Entrevue avec M. Rogès (Finances).

● 20 SEPTEMBRE. — Au cours d'une entrevue, M. Coulobm communique à l'Intersyndicale les propositions faites à l'Éducation nationale par le ministre des Finances.

● 22 SEPTEMBRE. — Assemblée générale à Paris. En l'absence de mesures relatives aux salaires, le personnel décide la grève de 48 heures pour les 1^{er} et 2 octobre.

Une motion est envoyée à la presse.

● 25 SEPTEMBRE. — Des délégations consacrent la matinée à rappeler nos revendications aux pouvoirs publics et les informent des décisions de l'assemblée générale.

● 1^{er} et 2 OCTOBRE. — Grève très largement suivie. Délégations, assemblées du personnel et conférence de presse, dont le compte rendu est donné par ailleurs, occupent activement ces deux jours.

Si dans trois semaines rien n'est intervenu, le personnel décidera des actions à mener pour obtenir satisfaction.

APRÈS le RÉFÉRENDUM

Avant le référendum et en tant que syndicat C.G.T., nous avons fait campagne pour le NON, comme d'ailleurs la quasi-totalité des organisations de l'Education Nationale. Or la majorité des OUI s'est révélée très importante, et a surpris même ses propres partisans.

Ceci indique que de nombreux travailleurs n'ont pas été convaincus des risques importants que ce texte, et les conditions dans lesquelles il a été élaboré, font courir aux conquêtes sociales et démocratiques. La majorité hétéroclite du 28 septembre verra se dissiper bien des illusions, et il y aura de nombreuses dupes dans cette majorité.

Maintenant la guerre dure toujours et rien n'est résolu. De nouveaux crédits ont été votés pour cette guerre, mais on a restreint ceux de l'Education Nationale, « ce gouffre » a-t-on dit. Et pour la Recherche Scientifique les caisses de l'Etat sont vides. Le coût de la vie augmente sans cesse, et le pouvoir d'achat des travailleurs va en diminuant.

Avec tous les travailleurs quel qu'ait été leur vote du 28 septembre nous avons à rester unis et vigilants et à lutter pour :

— L'augmentation des salaires ;
— Le respect des libertés syndicales, qui ne sont pas garanties par le texte de la Constitution ;

— La paix en Algérie.

Depuis le début de cette guerre nous n'avons cessé de réclamer la paix et la négociation. Nous avons toujours été au premier rang de ceux qui voulaient une solution pacifique et rapide de ce conflit.

Nous continuerons nos efforts dans ce sens, nous voulons la paix, nous voulons que les milliards engloutis dans cette guerre servent à des œuvres de paix !

Aux lecteurs de notre journal

L'accueil fait à notre journal depuis sa parution, prouve qu'il intéresse tous nos collègues, qu'il leur apporte des précisions utiles et des renseignements intéressants. Nous vous avons distribué ce journal gratuitement. Mais il nous coûte cher. Aussi demandons-nous à ceux de nos lecteurs qui le peuvent, de nous aider financièrement.

Envoyer les fonds à :
F. REIDE, C.C.P. PARIS 13.922.66,
10, rue de Solferino.

Les élections à l'I. P. A. C. T. E.

Vous avez appris par une circulaire du C.N.R.S. que l'IPACTE renouvelait son Conseil d'Administration et que des élections auraient lieu à cet effet le 1^{er} décembre.

Nous vous rappelons que l'IPACTE est une caisse de retraite complémentaire des cadres pour tous les agents contractuels de l'Etat (il y a des agents contractuels dans différents ministères). Certains contractuels du C.N.R.S. en sont bénéficiaires. Ce sont pour :

Les ingénieurs, les catégories 1A, 2A, 3A ;
Les techniciens, les catégories 1B, 2B (4^e échelon, 3B (6^e échelon) ;
Les dessinateurs, les catégories 1C, 2C, 3C (4^e échel.) et 4C (11^e échelon) ;
Les administratifs, les catégories 1D, 2D.

Cette caisse de retraite est du type à répartition. Dans ce système, chaque année les ressources provenant des cotisations, déduction faite des frais de gestion, et d'un fond de secours, sont distribuées entre les ayants droit à la retraite.

La cotisation est calculée sur la portion de salaire supérieure au plafond de la Sécurité sociale. Le taux de cette cotisation devait être primitivement de 8 % (part patronale : 6 % ; part de l'employé : 2 %). Cependant, un décret du 31 décembre 1952 a réduit cette cotisation au quart de sa valeur, soit 2 % (part patronale : 1,5 %, part de l'employé : 0,5 %).

Ces cotisations versées dans le courant de l'année donnent droit à un nombre de points proportionnel aux sommes versées. Ce nombre de points s'obtient en divisant le montant des cotisations par un salaire de référence fixé chaque année par arrêté ministériel (le salaire de référence pour l'année 1956 est de 80 francs).

Le montant de l'allocation de retraite est déterminé par le produit du nombre total de points acquis par l'intéressé, par le prix du point fixé annuellement par le Conseil d'Administration et les divers ministères de Tutelle (le prix du point, du 1-7-1957 au 30-6-1958, est de 15 francs).

L'IPACTE est administrée par un Conseil d'Administration de douze membres composé de six représentants du personnel et de six représentants des ministères de Tutelle (un représentant du ministère des Finances, deux représentants du Budget, deux représentants du ministère du Travail et un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations). Les représentants du personnel sont élus par un scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle. Ce Conseil d'Administration est renouvelé tous les quatre ans. La gestion financière de cette caisse est assurée par la caisse des Dépôts et Consignations.

Tout contractuel bénéficiaire de l'IPACTE, après 30 années de service (65 ans d'âge) percevra la retraite de la Sécurité sociale au plus égale à 40 % du salaire moyen des dix dernières années et sa retraite complémentaire que l'on peut chiffrer dans le meilleur des cas à 40 % du salaire placé au-dessus du plafond de la Sécurité sociale.

Un fonctionnaire de même grade, pour une durée de service égale, percevrait 60 % de son salaire de fin de carrière. Quant à comparer cette retraite complémentaire avec celle du secteur privé tout laisse à prévoir que cette comparaison est à notre désavantage.

Nous nous sommes efforcés de vous présenter dans les grandes lignes le fonctionnement de l'IPACTE. Cette étude reste néanmoins incomplète. Aussi notre Syndicat a rassemblé de nombreux documents sur les divers systèmes de retraites existants.

Nous nous proposons pour un prochain article de faire une comparaison entre l'IPACTE et d'autres caisses de retraites complémentaires. Nous serons plus à même, par ce travail, de prouver le caractère notablement insuffisant de cette institution et d'envisager les moyens propres à son amélioration.

Aux dernières élections de 1954, une liste commune F.O., F.E.N., Autonomes et C.G.T. avait été constituée. Cette fois-ci, par suite de l'exclusive formulée par la Confédération Force Ouvrière à l'encontre de la C.G.T., les différentes centrales présenteront chacune leur liste. La liste C.G.T. comprendra l'Union Générale des Fonctionnaires, la Fédération Postale, la Fédération du Spectacle C.G.T. et notre Syndicat.

Il est à remarquer que la F.E.N. ne s'associe pas à l'exclusive lancée par force ouvrière et constituera aussi une liste séparée.

Notons bien que l'exclusive contre la C.G.T. n'est pas venue de nos camarades F.O. du C.N.R.S. mais de leur Confédération. De même pour la C.F.T.C. qui avait déjà fait liste à part en 1954 et qui fait de même en 1958, c'est à l'échelon fédéral que cette décision est intervenue.

Nous regrettons vivement que dans un organisme paritaire comme le Conseil d'Administration de l'IPACTE, les autres organisations syndicales n'aient pas accepté, face à l'Administration, de réaliser l'unité que nous avons toujours préconisée, unité qui est la condition indispensable de la défense sérieuse des intérêts des contractuels de l'Etat.

N'oubliez pas de voter

VOUS RECEVREZ SOUS PEU LA LISTE DE NOS CANDIDATS



Imp. Centrale de la Presse,
66, r. J.-J. Rousseau, Paris-1^{er}

Le gérant : F. REIDE.